

Aux parents des élèves de
l'Établissement primaire et secondaire
d'Aubonne et environs

Réf : MASE/lisa

Aubonne, le 25 mars 2026

Congé de l'Ascension 2026

Madame, Monsieur, chers Parents,

Nous vous informons que la décision prise par le Conseil d'Établissement d'Aubonne et Gimel-Etoy lors de sa séance du 19 janvier 2022 demeure en vigueur pour l'année scolaire en cours.

Conformément à cette décision, le mercredi précédant le week-end de l'Ascension est accordé comme demi-journée de congé supplémentaire.

Pour l'année 2026, cette disposition s'applique le mercredi 13 mai 2026.

Nous vous remercions de prendre note qu'aucune demande de congé ne sera accordée en amont de cette période.

Avec nos salutations les meilleures.

Serge MARTIN



Directeur

